



COMMUNE DE SAINT JEAN LE VIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT NANTUA
CANTON de PONT D'AIN

Date de la convocation : 02/07/2026

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Qui ont pris part à la délibération : 19

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet 2026
à dix-neuf heures

Présents : Mrs Bernard MAROQUENNE, Sylvain MONNET, Vincent BOUGUET, Jérôme BLANCHARD, Florent BULLIFFON, Denis MOLLARD, Stéphane MEUNIER, Xavier BUTTARD
Mmes Martine JACQUET, Ruby BAJARD, Stéphanie VEUILLET, Julie FRESIL CHENU, Sylvie DARME FRITZ, Stéphany THIEN

Excusés : Mrs David MUGNIER, Nicolas ALBERTINI
Mme Françoise JOURDAIN, Angélique WLOSIK, Maud BESSARD MORANDAS,

Pouvoirs : Mr David MUGNIER donne pouvoir à Mme Sylvie DARME FRITZ
Mr Nicolas ALBERTINI donne pouvoir à Mr Vincent BOUGUET
Mme Françoise JOURDAIN donne pouvoir à Mr Sylvain MONNET
Mme Angélique WLOSIK donne pouvoir à Mme Julie FRESIL-CHENU
Mme Maud BESSARD MORANDAS donne pouvoir à Mr Bernard MAROQUENNE

Mr Jérôme BLANCHARD est nommé secrétaire de séance.

1- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET DE LA COLLECTIVITE A COMPTER DU 01/09/2026

Tout changement de temps de travail des emplois permanents doit être validé et transmis en préfecture. Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

M. le Maire propose d'actualiser et de valider le tableau des emplois permanents de la collectivité : Plusieurs contrats de travail à durée déterminée s'arrêteront au 31 août 2026, 3 agents travaillant sur le temps méridien quittent la collectivité.

Pour l'organisation des services à la rentrée scolaire 2026-2027,
Il est proposé de :

- Réduire le temps de travail du poste d'agent de surveillance et d'entretien des bâtiments communaux de 7.77/35^{ème} à 7.37/35^{ème} à compter du 1 septembre 2026.
- D'augmenter le poste d'agent pause méridienne et missions ATSEM de 10.17/35^{ème} à 10.8/35^{ème}. (Inclusion du grand ménage d'été 35h dans l'emploi du temps) ;
- Supprimer le poste d'adjoint technique à 9.67/35^{ème} et le poste à 12.80/35^{ème}.
- Supprimer un poste d'adjoint technique à 5.25/35^{ème}.
- Créer deux postes d'adjoint technique : agent pause méridienne et d'entretien des bâtiments communaux à 15.37/35^{ème} annualisé à compter du 1 septembre 2026 ;
- Supprimer le poste à adjoint administratif urbanisme et comptabilité à 20/35^{ème} ;
- Créer un poste d'adjoint administratif urbanisme et comptabilité à 35/35^{ème} ;

Tableau des emplois et des effectifs permanents communaux jusqu' au 31/08/2026

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET				
EMPLOIS	CADRES D'EMPLOI AUTORISES PAR L'ORGANE DELIBERANT	NOMBRE DE POSTES	CATEGORIE	GROUPE RIFSEEP
Secrétaire de mairie	Rédacteur	1	B	A1
Agent d'accueil, état civil, affaire scolaire et vie associative	Adjoint administratif	1	C	C1
Responsable du service technique	Agent de maîtrise	1	C	C1
Agent Technique polyvalent	Adjoint Technique	2	C	C1
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
Policier municipal	Chef de police municipale 25 h/semaine	1	B	Hors RIFSEEP
Agent technique entretien bâtiment	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 10h/semaine	1	C	C2
Agent d'urbanisme et comptable	Adjoint administratif 20/ 35 ^{ème}	1	C	B1
Agent polyvalent cuisine au restaurant scolaire et ménage dans bâtiments communaux	Adjoint technique 28 h annualisées / semaine	1	C	C2
Agent pause méridienne et missions d'ATSEM	Adjoint technique 10.17/35 ^{ème} VACANT	1	C	C2
Agent polyvalent d'animation périscolaire, ménage dans les bâtiments communaux	Adjoint d'animation 10,50 h annualisées /semaine	1	C	C2
A.T.S.E.M	ATSEM 29,71 h annualisées /semaine	1	C	C2

2026 07 09 N° 01

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le 15 JUL 2026



ID : 001-210103636-20260709-2026_07_09_01-DE

A.T.S.E.M	ATSEM 29,14 h annualisées /semaine	1	C	C2
Agent de surveillance pause méridienne	Adjoint technique 5.25h annualisées/ semaine VACANTS	2	C	C2
Agent de surveillance et d'entretien de bâtiments communaux	Adjoint technique 7.77h/35 ^{ème} annualisées/ semaine VACANT	1	C	C2
Agent de surveillance et entretien de bâtiments communaux	Adjoint technique 9.67h/35 ^{ème} annualisées/ semaine VACANT	1	C	C2
Agent de surveillance et entretien de bâtiments communaux	Adjoint technique 12.8h/35 ^{ème} annualisées/ semaine VACANT	1	C	C2

Tableau des emplois et des effectifs permanents communaux à compter du 01/09/2026

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET				
EMPLOIS	CADRES D'EMPLOI AUTORISES PAR L'ORGANE DELIBERANT	NOMBRE DE POSTES	CATEGORIE	GROUPE RIFSEEP
Secrétaire de mairie	Rédacteur	1	B	A1
Agent d'accueil, état civil, affaire scolaire et vie associative	Adjoint administratif	1	C	B1
Responsable du service technique	Agent de maîtrise	1	C	C1
Agent Technique polyvalent	Adjoint Technique	2	C	C1
Agent d'urbanisme et comptabilité	Adjoint administratif	1	C	C1
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
Policier municipal	Chef de police municipale 25 h/semaine	1	B	Hors RIFSEEP
Agent technique entretien bâtiment	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 10h/semaine	1	C	C2
Agent polyvalent cuisine au restaurant scolaire et ménage dans bâtiments communaux	Adjoint technique 28 h annualisées / semaine	1	C	C2
Agent pause méridienne et missions d'ATSEM	Adjoint technique 10.80/35 ^{ème} VACANT	1	C	C2
Agent polyvalent d'animation périscolaire, ménage dans les bâtiments communaux	Adjoint d'animation 10,50 h annualisées /semaine	1	C	C2
A.T.S.E.M	ATSEM 29,71 h annualisées /semaine	1	C	C2
A.T.S.E.M	ATSEM 29,14 h annualisées /semaine	1	C	C2
Agent de surveillance pause méridienne	Adjoint technique 5.25h annualisées/ semaine VACANTS	1	C	C2
Agent de surveillance et d'entretien de bâtiments communaux	Adjoint technique 7.37h/35 ^{ème} Annualisées/ semaine VACANT	1	C	C2
Agent de surveillance et entretien de bâtiments communaux	Adjoint technique 15.37h/35 ^{ème} annualisées/ semaine VACANT	2	C	C2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** la proposition du Maire
- **VALIDE** à compter du 1^{er} septembre 2026, le tableau des emplois permanents tels que présenté ci-dessus ;
- **DECIDE** de supprimer 2 postes d'adjoint technique permanent à temps non complet à 9.67/35^{ème} et 12.8/35^{ème} respectivement.
- **CREE** deux postes d'adjoint technique permanent à temps non complet à 15.37/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- **DECIDE** de supprimer le poste d'agent de surveillance à 7.77/35^{ème} ;
- **CREE** un poste d'adjoint technique agent de surveillance et d'entretien des bâtiments à 7.37/35^{ème}
- **SUPPRIME** un poste d'agent de surveillance pause méridienne à 5.25/35^{ème} à compter du 1 septembre 2026 ;
- **SUPPRIME** le poste d'adjoint administratif à 20/35^{ème} ;
- **CREE** un poste d'adjoint administratif à 35/35^{ème} à compter du 01/09/2026 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces recrutements

- La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission à Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Copie certifiée conforme au registre

Le Maire,



Bernard MAROQUENNE